

 <p>Mairie de Vacquiers</p>	<p>COMMUNE DE VACQUIERS PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/04/2025 à 20h30</p>
---	---

SIGNATURES	
de Mme la Maire, Mme CLAVEL ALBAR Virginie	
du secrétaire de séance Mme Delphine OBELLIANNE	
<i>Date de mise en ligne : .. / .. /2025</i>	

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2025

Présidente : Virginie CLAVEL ALBAR, Maire

Mme Delphine OBELLIANNE est élue Secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L2121-15 du CGCT).

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Virginie CLAVEL ALBAR, Maire,

Conseillers municipaux	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir à
CLAVEL ALBAR Virginie	X			
VILBOUX Mathilde	X			
BATAILLE François			X	GERMANO Corinne
BEGUE Michèle			X	GORTAN Eric
JACQUOT Rodolphe	X			
RIQUET Alain	X			
GORTAN Eric	X			
GERMANO Corinne	X			
KETTOU Missoum	X			
BOULISSIERE Jean-Emmanuel	X			
FOURNAC Emilie			X	OBELLIANNE Delphine
OBELLIANNE Delphine	X			

Nombre de conseillers en exercice : 12
--

Ordre du jour du Conseil municipal

Séance du 10/04/2025

Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10/04/2025

Madame la Maire propose au conseil municipal de passer directement à l'examen de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 7 délibérations.

Contres 0 Abstentions 0 Refus de vote 0 **Adopté : 12** ;

L'ordre du jour comporte ainsi 7 délibérations.

Ordre du jour

- 1) Etat annuel 2024 présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal de Vacquiers

Finances

- 2) Correction Apurement des frais d'études compte 203 et frais d'insertion BP 2025
(*délibération*)
- 3) Admission en non valeur (*délibération*)
- 4) Vote du Compte Financier Unique de la Commune Exercice 2024 (*délibération*)
- 5) Affectation du Résultat de l'Exercice 2024 au Budget Primitif de l'Exercice 2025 de la Commune (*délibération*)
- 6) Vote des taux d'imposition (*délibération*)
- 7) Adoption du Budget Primitif de l'Exercice 2025 de la Commune (*délibération*)
- 8) Versement des subventions aux associations communales et aux coopératives (*délibération*)

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20/03/2025

Mme la Maire propose de passer à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2025.
Aucune remarque n'est formulée.

Qui est contre ? 0 ; Qui s'abstient ? 0 ; Qui refuse de prendre part au vote ? 0 ; **Adopté** : 12.

Le procès-verbal de la séance du 20/03/2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend acte.

Examen des points de l'ordre du jour

1) Etat annuel 2024 présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal de Vacquiers

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le Code général des collectivités a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, l'article I-2123-24-11 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de tout mandat ou de toute fonction. Cette notion recouvre :

L'ensemble des mandats et fonctions exercés non seulement au sein des communes, départements, régions et établissements à fiscalité propre mais également ceux au sein de tout syndicat.

Les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT, que sont les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales, ou leurs filiales à toutes les deux.

Soit, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions, au titre d'un exercice, doivent y être mentionnées et ce même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « indemnités ».

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenues fiscales ou sociales. Il est recommandé d'indiquer les montants par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal avant l'examen du budget pour l'exercice suivant.

Cet état ne fait pas l'objet d'un vote.


Pour 2024, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal de Vacquiers est le suivant :

Etat récapitulatif des indemnités des élu(e)s de Vacquiers, perçues en 2024						
COMMUNE DE VACQUIERS				PETR du PAYS du SUD TOULOUSAIN		
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €	Mandat	Libellé	Montants bruts en €
CLAVEL ALBAR Virginie	Maire	Indemnité fonction	23 923.20 €	Vice-Présidente	Indemnité fonction	1 968.00 €
		remboursements des frais	161.00 €		remboursements des frais	0.00 €
		avantage en nature	0.00 €		avantage en nature	0.00 €
COMMUNE DE VACQUIERS				RESEAU 31		
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €	Mandat	Libellé	Montants bruts en €
BATAILLE François	Maire-Adjoint	Indemnité fonction	9 766.56 €	Vice-Président	Indemnité fonction	4 611.96 €
		remboursements des frais	247.00 €		remboursements des frais	0.00 €
		avantage en nature	0.00 €		avantage en nature	0.00 €
				C.C.F. (Communauté de Communes du Frontonnais)		
				Mandat	Libellé	Montants bruts en €
				Vice-Président	Indemnité fonction	10 116.84 €
					remboursements des frais	0.00 €
					avantage en nature	0.00 €
COMMUNE DE VACQUIERS						
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €			
JACQUOT Rodolphe	Maire-Adjoint	Indemnité fonction	0.00 €			
		remboursements des frais	0.00 €			
		avantage en nature	0.00 €			
COMMUNE DE VACQUIERS						
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €			
VILBOUX Mathilde	Maire-Adjointe	Indemnité fonction	7 813.20 €			
		remboursements des frais	0.00 €			
		avantage en nature	0.00 €			
COMMUNE DE VACQUIERS						
Nom prénom	Mandat	Libellé	Montants bruts en €			
BEGUE Michèle	Maire-Adjointe	Indemnité fonction	9 766.56 €			
		remboursements des frais	0.00 €			
		avantage en nature	0.00 €			

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités versées en 2024 aux élus locaux qui lui a été présenté.

Présentation du budget

Madame la première adjointe Mathilde VILBOUX, adjointe aux finances, présente un document Powerpoint avec des éléments pour le vote du budget




**CFU 2024
BUDGET 2025**




Rappel du calendrier budgétaire

- **Janvier-février 2025** : identification des besoins.
- **26 mars 2025** : Commission finances présentation résultats et étude financière (par M. Habonnel, conseiller aux décideurs locaux) suivi du Débat d’Orientation Budgétaire.
- Décisions modificatives en cas de besoin en cours d’année.



BILAN 2024




2024 : année de la finalisation de la construction de l’école élémentaire

- Finalisation des travaux en juillet pour une **ouverture de l’école en septembre 2024**
- **2025** : Accompagnement de l’AMO pour la **levée des réserves** et le suivi des GAPD (garantie parachèvement sur 1 an)
- Enveloppe du projet : 2 293 250 € HT de travaux + 311 500 € HT d’études

	Etudes	TRAVAUX
Dépenses réalisées en 2023	170 500 €	571 000 €
Dépenses réalisées en 2024	102 132,38 €	2 184 577,87 €
Dépenses attendues en 2025	28 968 €	125 042 €


- Restera quelques travaux annexes à réaliser pour 10 000 € (aménagement cour école dont achat abri pour les vélos, et création accès PMR gymnase-école)



Point sur les subventions pour l’école

- Subventions notifiées : 1 956 060 € soit 75% de l’enveloppe HT
- Point d’avancement sur le règlement des subventions :


	DETR	CD31	CAF	REGION	ADEME	FEDER
Notifié	600 000 €	917 300 €	300 000 €	15 160 €	53 000 €	84 200 €
Subventions versées en 2024	346 269 €	757 992 €	210 000 €			
Subventions attendues en 2025	253 731 €	159 307 €	90 000 €	15 160 €	53 000 €	84 200 €



Financement de l’école élémentaire

- Enveloppe du projet (marché) : 2 293 250 € HT de travaux + 311 500 € HT d’études

DEPENSES TTC	RECETTES TTC			
PREPROGRAMME	37 690 €	AUTOFINANCEMENT	796 725 €	24,5%
ETUDES AMO & AUTRES ETUDES	301 600 €	FCTVA	453 765 €	14%
		ETAT (DETR)	600 000 €	19%
TRAVAUX	2 880 660 €	CD31	917 300 €	28,5%
		CAF	300 000 €	9,5%
		REGION	15 160 €	0,5%
		ADEME	53 000 €	1,5%
		FEDER	84 000 €	2,5%
TOTAL DEPENSES	3 219 950 €	TOTAL RECETTES	3 219 950 €	




Financement de l’école élémentaire

- Emprunt de 1 M€ contracté avec La Banque Postale à un taux fixe de 3,85% sur une durée de 30 ans

	Intérêts	Capital
Montant Remboursé en 2024	29 062,14 €	24 999,99 €
Montant à rembourser en 2025	37 056,26 €	33 333,32 €

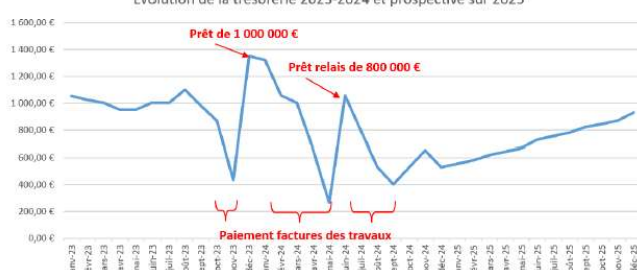
- Contractualisation d’un prêt relais dans l’attente du versement des subventions avec le Crédit Agricole, 800 000€ sur 2 ans à 3,90%

	Cession créance CD31	Coût
Remboursement en 2024	757 992,20€	42 007,88 €
Reste à rembourser en 2025	42 007,80 €	3 867,51 €



Evolution de la trésorerie et prospective

Evolution de la trésorerie 2023-2024 et prospective sur 2025



Mairie de Vacquiers Autres travaux 2024 (fonctionnement)

- **Ecole** : divers aménagements cour école (8 700€), fournitures ALAE (1500€), création raccordement eau école (3 900€), location modules (9 700€),
- **Services techniques** : réfection rond point (5200€), chantier d'insertion peinture des volets mairie
- **Salles** : plomberie, réparations/remplacement diverses portes (16300€) => indemnité assurance en recettes,
- **Travaux électriques** : réparations diverses (3 000€)
- **Elagages d'arbres pour mise en sécurité** : 2 400€ en 2024, prévu 8 000€ en 2025

Mairie de Vacquiers Autres investissements 2024

- **Ecole** : nouvelle structure de jeu de la cour (37 300€), reprise de l'entrée 12 000€, mobilier des classes (11 700€), vidéoprojecteurs et équipements informatiques école (5 300€)
- **Entretien** : autolaveuses (3 800€ pour l'élémentaire, + 1 en 2025 pour la maternelle) et aspirateurs dorsaux (3 300€)
- **Cantine** : armoire chaude (4 700€)
- **Forêt** : acquisition dernière parcelle forêt royale pour ENS (20 400€)
- **Divers** : façade pigeonnier (10 000€), éclairage cheminement gymnase en solaire (4 000€), panneaux basket mobiles (1 400€), réparation des panneaux de basket (3 500€)

Subventions reçues pour ces dépenses : 40 064 €

Mairie de Vacquiers CFU BP 2024

Fonctionnement	2024	Investissement	2024
Dépenses	1 152 305,21 €	Dépenses	3 251 767,37 €
Recettes	1 164 898,72 €	Recettes	2 442 344,75 €
Résultat	12 593,51 €	Résultat	-809 422,62 €
Report 2023	302 815,98 €	Report 2023	834 103,36 €
Résultat Final	315 409,49 €	Résultat Final	17 028,59 €
Restes à réaliser	0 €	Restes à réaliser	+472 394,47 €
Résultat cumulé	315 409,49 €	Résultat cumulé	489 423,06 €

Mairie de Vacquiers Explications du résultat d'investissement

- Dépenses liées au remboursement du prêt relais : - **749 000 €**
- Recettes de subventions non perçues en 2024, décalées en 2025 pour **245 000€**
- Mais des restes à réaliser en recettes de subventions de 664 500 € en tout en 2025
- Recettes de taxes d'aménagement en baisse par rapport au prévisionnel de **205 000 €**

Le prêt relais était nécessaire pour soutenir la trésorerie dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA, sur une durée relativement courte, pour pouvoir continuer à fonctionner malgré le paiement des factures des travaux

Mairie de Vacquiers Explications du résultat de fonctionnement

- Dépenses nouvelles pour le remplacement d'un agent toute l'année et pour le maintien du salaire + **15 000€** de dépenses de personnel extérieur non prévu
- Recettes reportées en 2025 pour la cantine pour 27 700 €
- Dotations de l'état non perçues pour 8 500 € => incompréhension à lever
- De nouvelles dépenses qui devraient se pérenniser : l'entretien et la mise en sécurité des arbres et de la forêt, lié au réchauffement climatique

Mairie de Vacquiers AFFECTATION DU RESULTAT

	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT			
Résultat de clôture	221 732,14 €	302 815,98 €	315 409,49 €
Report à nouveau créateur	221 732,14 €	302 815,98 €	315 409,49 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de clôture	693 338,75 €	834 103,36 €	17 028,59 €
Report à nouveau créateur	693 338,75 €	834 103,36 €	17 028,59 €
Financement de l'investissement (compte 1068)			

Mairie de Vacquiers PERSPECTIVES 2025

Le contexte macroéconomique

- => Un contexte de crise économique/politique/budgétaire
- => Baisse de l'inflation en 2025 qui devrait se stabiliser à 1,7%
- => Une prévision de croissance stable +1,2% (plutôt +0,7%)
- => Une DGF en augmentation et une DETR stable mais une DSIL en baisse
- => Forte réduction du fond vert (-1,35 Md€ sur les 2,5 Md€ en 2024) destiné à soutenir la transition écologique des territoires. Ce freinage brutal réduit les possibilités d'investissements dans la transition de nos territoires.
- => Nos collectivités partenaires qui nous aident à financer nos projets, touchés par des baisses de budget importantes conjoncturelles, et une participation à l'effort de redressement des finances publiques => Impacte directement les capacités des communes à concrétiser des projets, à réaliser des travaux de voirie...
- => Hausse importante des cotisations à la CNRACL impactant le budget du personnel sur plusieurs années

Mandat 2020-2026 Covid, inflation et réformes fiscales

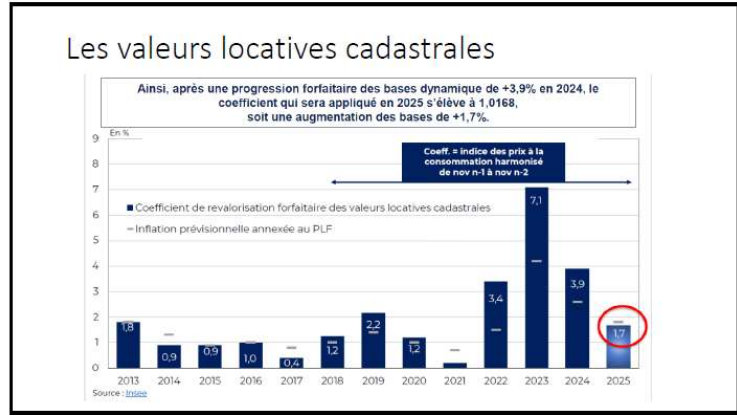
- Mesures financières gouvernementales Covid-19 (filet de sécurité, abondement DSIL...)
- Revalorisation forfaitaire des bases: 1,2%

- Revalorisation forfaitaire des bases: 3,4%
- Nouvelle définition des indicateurs financiers
- Hausse du point d'indice: + 3,5 % au 1/07
- Dotations de soutien au sein du bloc communal pour accompagner les hausses de prix et la revalorisation des salaires
- Installation d'un bouclier tarifaire sur l'électricité

- Revalorisation forfaitaire des bases: 3,9%
- Elargissement de la dotation pour les titres sécurisés
- Fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien
- Abondement de la DGF, concentré sur le bloc communal
- Evolution de la fiscalité résidentielle suite à la nouvelle définition des communes en zone tendue

- Revalorisation forfaitaire des bases: 1,2%
- Creation de la Collectivité européenne d'Alsace
- Reduction de 50% des bases des locaux industriels
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

- Hausse du point d'indice de la fonction publique: + 1,5 % au 1er juillet
- Filet de sécurité
- Revalorisation forfaitaire des bases: 7,1%
- Abondement à hauteur de 320 M€ de la DGF du bloc communal
- Creation d'un fonds vert de 2 M€ dans le cadre de la transition écologique
- Reforme de la gestion des taxes d'urbanisme



Charges incompressibles

Des dépenses de fonctionnement encore en hausse principalement du fait de la hausse des prix

	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Évolution	Prévisions 2025	Enjeux
Electricité	50 000 €	49 200 €	Hausse consommation cantine et maternelle suite suppression gaz et fioul	55 700 €	Optimisation de la consommation et du tarif de la nouvelle école Optimisation tarif gymnase
Eau/ assainissement	5 500 €	5 700 €	Prix à la hausse + conso nouvelle école	6 900 €	
Gaz et Fioul	8 000 €	8 900 €	suppression du fioul la moitié de l'année	3 700 €	
Carburants	2 200 €	1 800 €		2 000 €	
Alimentation	67 700 €	66 400 €	Prix encore à la hausse	73 000 €	Optimiser les dépenses alimentaires

Le coût du nouveau service ALSH

ALSH : Une solution pérenne trouvée avec un accueil mutualisé à Saint-Sauveur. Initialement était prévue une année de test avec accueil la moitié des vacances, mais à la demande des familles, un accueil a été réalisé durant tout l'été. Les fréquentations nous ont dirigés vers un accueil les 2 semaines des petites vacances scolaires + tout l'été sauf 3 semaines en août.

➔ Surcoût par rapport aux prévisions initiales de 12 000 €

	2022	2023	2024 : prévisions	2024 : réalisé	2025 : prévisions
Fonctionnement	Accueil Cépet	Accueil 4 structures extérieures	6 mois accueil ext	6 mois ALSH St Sauveur-Vacquières	ALSH St Sauveur-Vacquières
Dépenses	3 300 €	14 150 €	4 000 € Semestre 1 8 000 € Semestre 2 Soit 12 000 €	2 455 € sem1 5 220 € LEC à St Sauveur Manque facturation participation frais personnel St Sauveur	Initialement 16 000 € Après extension du service : 15 600 € LEC 12 500 € participation frais mairie St Sauveur

Budget alloué aux écoles

74,32 € par enfant x 155 enfants Budget total : 11 520 €

répartis entre la maternelle (44 enfants) et élémentaire (111 enfants)

Rappel : intégration des lignes de dépenses de la Caisse des Ecoles directement dans le budget

	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Prévisions 2025
Fournitures scolaires	6700 €	6700 €	6700 €
Coopérative scolaire	3520 €	4535 €	3520 €
Sorties scolaires	432 €		1300 €
Piscine	870 €		
Intégration de l'ancienne ligne piscine à répartir entre les coopératives			

Projet Espace Naturel Sensible Forêt Royale

Phase 1 : Acquisition de parcelles Budget total acquisition : 120 793€

Phase 2 : Classement ENS par le Conseil Départemental

Phase 3 : Définition du Plan de gestion de l'ENS

Phase 4 : Définition et mise en place des actions

	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Recettes associées
Acquisition parcelles prop 1	80 625,24 €			60 580 €
Acquisition parcelles prop 2		20 431,08 €		
Acquisition parcelles prop 3			19 740,24 € différée	différée
Accompagnement plan de gestion			10 000 €	Premières études (inventaire) en 2023 pour la définition du plan de gestion 6 000 €

Nouvelle charge liée au changement climatique

Dégradation de la santé des arbres :
Des interventions de coupe et élagage d'arbres en urgence pour des raisons de sécurité publique

Réchauffement climatique :
Obligations Légales de Défrichement à mettre en œuvre pour prévenir les incendies de végétaux et de forêt

➔ Une nouvelle ligne sur le budget qui sera durable

Zoom sur les subventions aux associations

	réalisé 2024	proposition 2025
Association parents d'élèves (Le Relais)	200	0
Basket (VBB)	3000	3000
Chasse (société Saint-Hubert)	100	0
Comité des fêtes	6000	6000
Cyclisme (US VACQUIERS guidon sprint)	110	150
Ecole de musique (la note bleue)	400	600
Bibliothèque (Foyer rural)	1000	1000
Foyer Rural (dont badminton et couture)	650	650
Gym Vacquières	110	125
Pétanque	200	200
Tennis (TCV)	300	486,15
Les Ours de Vacquières - judo	100	100
APOIRC	100	0
FNACA	100	100
CMEJ	500	0
coopérative scolaire maternelle	1015	1368,26
coopérative scolaire élémentaire	2505	3451,74
Théâtre Récréations	0	200
Les Aériennes	0	200
Art'M Danse et Mouvement	300	300
Total	12670 €	17931,15 €

Budget total associations : 13 111,15 €

Mairie de Vacquiers Zoom sur le budget du personnel

Contexte 2025

- Stagiairisation de l'agent contractuel à la plonge et entretien des salles et école
- Poursuite du Poste PEC sur l'année
- Titularisation d'un agent stagiaire
- Remplacement actuel d'un arrêt maladie, peu de visibilité sur la suite
- Promotion interne de 2 agents, avancement de grade d'un agent et avancement d'échelon de 3 agents
- Prévision dans le budget d'un emploi contractuel exceptionnel pour la préfiguration de l'EVS (dans le budget CCAS) à compter de sept 25 à temps non complet (prise en charge partielle par la CAF à hauteur de 70%)
- Augmentation du taux de CNRACL de 3 points cette année, puis encore pendant 3 ans

Mairie de Vacquiers Zoom sur le budget du personnel

Augmentation de 10,5 % :

Lié principalement au remplacement et à l'indemnisation prévus sur une année complète
Impact non négligeable de l'augmentation du taux de CNRACL
Contrat exceptionnel de préfiguration EVS

Mais recettes de compensation ne rentrant pas dans le budget du personnel => à mettre en regard

BUDGET TOTAL :

505 800€
(versus 458 654€ en 2024)

Nature de l'aide	Montant
Participation de La Poste (Agent Postal Communal)	14 220 €
Remboursement Assurance (arrêts maladie ou accident du travail)	12 000 €
Participation CAF contrat préfiguration EVS	4 100 €

Zoom sur le budget des élus

- Légère hausse du fait de l'augmentation du taux de CNRACL comme pour le personnel

Budget Total
62 020 €
Versus 61 038 € en 2024 sur
62 800 € budgétisés

[Tableau indemnité des élus](#)

Zoom sur l'état de la dette communale

Dossiers	Organismes	Prêts	Capital Restant dû 31/12/2024	Périodicité	Annuités	Interets	Capital	Fin du Prêt
Salle de Réunion Sanitaires et Annexes	Caisse d'Epargne	48 000 €	3342,58 €	Annuelle	3469,66 €	249,39 €	3220,27 €	févr-26
Ecole Elementaire	La Poste	1 000 000 €	941 666,69 €	Trimestrielle	70 389,58 €	37 056,26 €	33 333,32 €	janv-54
Restauration Eglise	Crédit Agricole	100 000 €	27 083,11 €	Trimestrielle	7 383,28 €	1 283,02 €	6 100,26 €	déc-29
Salles Sportives et Associatives	Banque Postale	211 000 €	386 83,17 €	Trimestrielle	15 827,99 €	1 761,31 €	14 066,68 €	sept-28
		1 359 000 €	1 010 775,55€		97 070,51 €	40 349,98 €	56 720,53 €	

Zoom sur les dépenses d'investissement

[Lien vers tableau Excel](#)

Mairie de Vacquiers Taux d'imposition des autres communes de la CCF

Taux d'imposition 2024	Taxe d'Habitation (résidences secondaires)	Taxe Foncière Bati	Taxe Foncière Non Bati
Bouloc	20,32	42,13	70,93
Castelnau d'estretfonds	18,71	38,46	74,28
Cépet	21,42	49,92	100,16
Fronton	20,72	43,12	77,05
Gargas	12,57	30,7	58,5
Saint Rustice	21,61	44,43	129,48
Saint Sauveur	16,7	35,62	59,93
Vacquiers	17,27	34,3	66,28
Villaudric	16,43	43,44	95,82
Villeneuve lès Bouloc	15,41	30,40	57,15

Mairie de Vacquiers Taux d'imposition communaux

	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Moy. communes / EPCI en France en 2021
Taxe d'Habitation	16,84	17,01	17,01 Abattement de 30% Supprimée des recettes des communes sur résidences principales	17,01 Abattement de 30% supplémentaire Supprimée des recettes des communes sur résidences principales	17,01 Pour les résidences secondaires uniquement	17,01	17,27	24,6
Taxe foncière Bati	9,71	9,81	9,95	32,81	33,79	33,79	34,3	48,2
Taxe foncière Non Bati	60,07	60,67	61,55	63,4	65,29	65,29	66,28	72,3

TFB = somme des anciennes parts communales et départementales

Mairie de Vacquiers Proposition de taux d'imposition pour 2025

Etant donné les besoins exposés de financement du nouveau service d'ALSH proposé aux Vacquérois, le besoin de prévoir dès à présent le renforcement de l'équipe des agents municipaux pour répondre aux enjeux de la collectivité, et de prévoir dès à présent les moyens pour assurer la faisabilité des projets structurants que la commune devra réaliser à moyen terme, il est proposé une augmentation raisonnée de 1,5% dans la continuité de ce qui a été réalisé précédemment.

Par ailleurs, il est important de démontrer à l'Etat qu'un effort fiscal existe sur la commune, au moment où il va y être particulièrement attentif. Il est essentiel de conserver les dotations et les aides de l'Etat pour le fonctionnement de la commune.

	Taux 2023	Taux 2024	Proposition de taux 2025	Taux moyen communaux niveau départemental 2022
Taxe d'Habitation Résidences secondaires	17,01 %	17,27 %	17,53 %	49,50 %
Taxe Foncière Bati	33,79 %	34,30 %	34,81 %	49,50 %
Taxe Foncière Non Bati	65,29 %	66,28 %	67,27 %	95,55 %

Délibérations sur le budget

2) Délibération 2025-014 – Approbation du Compte Financier Unique Exercice 2024

Exposé

Madame la Maire sort de la salle du conseil. Madame Mathilde VILBOUX, Maire Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

En application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire propose de confier la présidence de la séance à Madame Mathilde VILBOUX pour l'examen, le débat et le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal dont la vue d'ensemble figure ci-dessous ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant l'arrêté des comptes du budget principal de la CCF à la clôture de l'exercice budgétaire, soit au 31 décembre 2024 ;

Considérant que la commission des Finances s'est tenue le 26 avril 2025 ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et le conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Mathilde VILBOUX,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 995 278,86	1 069 186,00	4 064 464,86
	Recettes réalisées (1)	B	2 442 344,75	1 164 898,72	3 607 243,47
	Restes à réaliser	C	664 530,40	0,00	664 530,40
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 837 237,70	1 372 001,98	4 209 239,68
	Dépenses réalisées (1)	E	3 251 767,37	1 152 305,21	4 404 072,58
	Restes à réaliser	F	192 135,93	0,00	192 135,93
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-809 422,62	12 593,51	-796 829,11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	834 103,36	302 815,98	1 136 919,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	24 680,74	315 409,49	340 090,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	472 394,47	0,00	472 394,47
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	497 075,21	315 409,49	812 484,70

Ouï l'exposé de Monsieur le Président de la séance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de VACQUIERS

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	8	Nombre de pouvoirs	3	Nombre de votants :	11
Nombre de votes Pour	11	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

3) Délibération 2025-015 - Affectation du Résultat du Compte Financier Unique Ex 2024 au Budget Primitif de la Commune

Exposé

Madame la Maire revient dans la salle du conseil. Madame Mathilde VILBOUX, Maire Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Le Conseil Municipal **se prononce** sur l'affectation du résultat de l'Exercice 2024 qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

- Recettes : + 1 164 898.72 €
- Dépenses : - 1 152 305.21 €
- Résultat de l'Exercice : + 12 593.51 €
- Résultat Reporté Excédentaire 2022 : + 302 815.98 €
- Résultat de fonctionnement cumulé à affecter : + **315 409.49 €**

Section d'Investissement

- Recettes : + 2 442 344.75 €
- Dépenses : - 3 251 767.37 €
- Résultat de l'Exercice : - 809 422.62 €
- Solde d'exécution d'investissement reporté 2022 (c/001) : + 834 103.36 €
- Résultat d'Investissement cumulé : + 24 680.74 €
- *Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire (Delib 2024-056) : - 7 652.15€*
- Résultat d'Investissement Final : + **17 028.59 €**
- Solde des Restes à Réaliser : + 472 394 ,47 € (+ 664 530.40€- 192 135.93 €)
- Total : 489 423.06 €

Et DECIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'AFFECTER** l'excédent de la section d'investissement en recettes d'investissement et de le porter sur la ligne 001 "solde d'exécution d'investissement reporté" : + **17 028.59 €**.
- **D'AFFECTER** au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisés » : **Néant**
- **D'AFFECTER** le surplus de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement et de le porter sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » + **315 409.49 €**.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	9	Nombre de pouvoirs	3	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

4) Délibération 2025-016 - Vote des Taux d'Imposition pour l'année 2025

Exposé

Madame Mathilde VILBOUX, Maire Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Madame la Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Madame la Maire expose les besoins de financement du nouveau service d'ALSH proposé aux Vacquiérois, le besoin de prévoir dès à présent le renforcement de l'équipe des agents municipaux pour répondre aux enjeux de la collectivité, et de prévoir dès à présent les moyens pour assurer la faisabilité des projets structurants que la commune devra réaliser à moyen terme.

En conséquence, Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante :

- Une augmentation raisonnée des taux comme suit :

	TAUX VOTES 2024	TAUX PROPOSES 2025	TAUX VOTES 2025
TAXE D'HABITATION RESIDENCE SECONDAIRES	17,27%	17,53%	17,53%
TAXE FONCIERE (BATI)	34,30%	34,81%	34,81%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	66,28%	67,27%	67,27%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de voter pour l'année 2025 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.27 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 17,53 %

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	9	Nombre de pouvoirs	3	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

5) Délibération 2025-017 - Adoption du Budget Primitif Exercice 2025 de la Commune

Exposé

Madame Mathilde VILBOUX, Maire Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2025 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement	
Chapitre 011 Charges à caractère général	380 944.00
Chapitre 012 Charges de personnel	501 540.00
Chapitre 014 Atténuation de produits	87 942.00
Chapitre 042 Opération d'ordre entre section	58 050.00
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	163 020.08
Chapitre 66 Charges financières	44 220.00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000.00
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	
Chapitre 023 Virement à la section d'Investissement	321 842.41
Total des Dépenses de Fonctionnement	1 558 558.49 €

Recettes de Fonctionnement	
Chapitre 013 Atténuation de charges	
Chapitre 70 Produits des services	163 190.00
Chapitre 73 Impôts et taxes	130 100.00
Chapitre 731 Fiscalité locale	687 234.00
Chapitre 74 Dotations et participations	216 613.00

Chapitre 75 Autres produits de gestion	37 500.00
Chapitre 76 Produits financiers	
Chapitre 77 Produits exceptionnels	641.00
Chapitre 78 : Reprise provision semi budgétaire	7871.00
Chapitre 042 Opération d'ordre entre section	
Chapitre 002 Résultat reporté ou anticipé	315 409.49
Total Recettes de Fonctionnement	1 558 558.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 001 Solde d'Investissement reporté	
Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves	3 300.00
Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	98 730.00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	26 800.00
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	7 200.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	367 180.00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	
Chapitre 27 : Autres immobilisations financière	
Chapitre 45811 : Opérations sous mandat	43 000.00
Chapitre Restes à réaliser	192 135.93
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	70 988.60
Total des Dépenses d'Investissement	809 334.53

Recettes d'Investissement	
Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	17 028.59
Chapitre 024 Produits des cessions	
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	58 050.00
Chapitre 10 Dotations et fonds divers	416 152.00
Chapitre Restes à réaliser	664 530.40
Chapitre 13 Subvention d'investissement	134 900.00
Chapitre 16 : Emprunts	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00
Chapitre 45821 : Opérations sous mandat	43 000.00
Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement	321 842.41
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	70 988.60
Total Recettes d'Investissement	1 727 492.00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel (fongibilité des crédits).

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	9	Nombre de pouvoirs	3	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

6) Délibération 2025-018 - Versement des Subventions aux Associations Communales et aux Coopératives Scolaires.

Exposé

Madame la Maire et Monsieur Rodolphe JACQUOT, maire-adjoint aux associations, exposent la délibération au conseil municipal.

Délibération

Lors du vote du Budget Primitif 2025, il a été affecté un montant de **17 931,15 €** au compte 65748 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, dont une partie est prévue pour les associations (13 111,15 €) et l'autre pour les coopératives scolaires (4 820 €).

Madame la Maire propose de répartir ce montant entre les associations suivantes :

Associations	Montants
Comité des Fêtes	6 000.00
Foyer Rural (dont badminton et couture)	650.00
Tennis (TCV)	486,15
Vacquiers Bouloc Basket	3 000.00
Les Ours de Vacquiers -Judo	100.00
FNACA	100.00
Bibliothèque (Foyer Rural)	1 000.00
La Note Bleue	600.00
USV Guidon Sprint	150.00
Pétanque Vacquiéroise	200.00
Vacquiers Gym	125.00
Art'M Danse et Mouvement	300.00
Les Aériennes	200.00
Théâtre Récréations	200.00
Total	13 111,15 €

La somme prévue pour les caisses coopératives des écoles est répartie proportionnellement aux effectifs des écoles, de la façon suivante :

Caisses Coopératives	Montants
Ecole Maternelle : 44 élèves	1 368,26 €
Ecole Primaire : 111 élèves	3 451,74 €
Total : 155 élèves	4 820,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement des subventions aux associations désignées ci-dessus ainsi qu'aux caisses coopératives scolaires.

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	9	Nombre de pouvoirs	3	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

7) Délibération 2025-019 - : Correction Apurement des frais d'études compte 203 et frais d'insertion BP 2025

Exposé

Madame Mathilde VILBOUX, Maire Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Madame La Maire en concertation avec le Trésor Public décide d'apurer le compte 203, regroupant les frais d'études et frais d'insertion afin d'affecter les montants aux projets d'investissements réalisés.

- Frais d'études et Frais d'Insertion P.L.U

On contre passe une écriture passée à tort en 2024, c'est ainsi :

Dépenses : Chap 041 : Opérations Patrimoniales c/2033 : Frais d'études : 19 331.40 €

Recettes : Chap 041 : Opérations Patrimoniales c/202 : Frais d'études : 19 331.40 €

Détail ci-dessous :

Mémoire n°1 Paysages PLU.....2016etdu02..... 9 552.00
 Etude 1ere modif PLU Phase1 concertation..... 2016etud01..... 3 431.40
 Honoraires 2 ref 31563 01 Paysages Révision PLU..... 2017*98*488..... 6 348.00

- Frais d'Etudes Divers

Dépenses : Chap 041 : Opérations Patrimoniales : c 202 : frais d'études : 15 537.20 €

Recettes : Chap 041 : Opérations Patrimoniales c 203 : frais d'études : 15 537.20 €

Détail ci-dessous :

Relevés topographiques Eglise..... n° Inv Hono10- 01 :..... 3 827.20
 SMEA acpte n° 3n° Inv 2023*172*4623 893.00
 SMEA acpte n°2n° Inv 2017*34*167.....3 893.00
 APAVE mission ass techniq agenda accessibilitéInv 2.....2 340.00
 APAVE mission ass technique soldeInv 2017*7*15.....1 584.00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **de PASSER les écritures** citées ci-dessus pour l'apurement des frais d'études compte 203 et des frais d'insertion au BP2025

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	9	Nombre de pouvoirs	3	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

8) Délibération 2025-020 - Admission en Non-Valeur

Exposé

Madame Mathilde VILBOUX, Maire Adjointe, expose la délibération au conseil municipal.

Délibération

Madame La Maire précise que dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances irrécouvrables ;

Il en est ainsi pour la liste ci-dessous :

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	26/06/2014	09/07/2019	T-104	1	LA POSTE IMMOBILIER Nc	612,12	8,96	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	27/11/2014	12/06/2023	T-211	1	TONIOL ALEXANDRE	339,55	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	25/01/2018	05/02/2024	T-216	1	SYNDICAT MIXTE EAU ASSAINISSEMENT	0,03	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
DIVERS	09/02/2018	31/08/2022	T-3524580112	1	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	349,00	4,00	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL						1300,70	13,01	

414	2022	T-1	couderc marie emmanuelle	loyers annuels 2022 475 x 12	475,00	475,00	ANV en cours	475,00	0,00
-----	------	-----	--------------------------	------------------------------	--------	--------	--------------	--------	------

Pièce jointe

Soit un total de 488.01 €

Cette somme a été budgétisée au Budget Primitif 2025 au compte 6541 : Créances admises en Non-Valeur ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- L'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessus

Nombre de conseillers en exercice : 12					
Nombre de présents	9	Nombre de pouvoirs	3	Nombre de votants :	12
Nombre de votes Pour	12	Nombre de votes Contre	0	Nombre d'Abstentions	0

Questions Diverses :

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 22h30